

5.1 Démission

Monsieur Tremblay peut démissionner de la fonction publique et de son poste de délégué du Québec à Houston, aux États-Unis après avoir donné un avis écrit de trois mois.

Copie de l'avis de démission doit être transmise au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

5.2 Suspension

Le sous-ministre du ministère peut, pour cause, suspendre de ses fonctions monsieur Tremblay.

5.3 Destitution

Monsieur Tremblay consent également à ce que le gouvernement révoque en tout temps le présent engagement, sans préavis ni indemnité, pour raisons de malversation, maladministration, faute lourde ou motif de même gravité, la preuve étant à la charge du gouvernement.

6. RAPPEL, REMPLACEMENT ET RETOUR

6.1 Rappel

Le ministre des Relations internationales et de la Francophonie peut rappeler en tout temps monsieur Tremblay pour consultation.

6.2 Remplacement

Le gouvernement peut remplacer en tout temps monsieur Tremblay qui sera réintégré parmi le personnel du ministère, au traitement qu'il avait comme délégué du Québec à Houston, aux États-Unis, sous réserve que ce traitement n'excède pas le maximum de l'échelle de traitement applicable aux cadres classe 3 de la fonction publique.

6.3 Retour

Monsieur Tremblay peut demander que ses fonctions de délégué du Québec à Houston, aux États-Unis, prennent fin après avoir donné un avis écrit de trois mois.

En ce cas, il sera réintégré parmi le personnel du ministère au traitement prévu au paragraphe 6.2.

7. CONVENTION VERBALE

Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. LOIS APPLICABLES

Le présent contrat est régi par les lois du Québec et en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

82617

Gouvernement du Québec

Décret 254-2024, 14 février 2024

CONCERNANT la nomination de monsieur Ian Morissette comme sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles et des Forêts

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Ian Morissette, vice-président au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, Société du Plan Nord, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, au traitement annuel de 217 754 \$ à compter du 19 février 2024;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Ian Morissette comme sous-ministre associé du niveau 2.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

82618

Gouvernement du Québec

Décret 255-2024, 14 février 2024

CONCERNANT la nomination de membres du Conseil du statut de la femme

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes *b*, *c* et *d* du premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur le Conseil du statut de la femme (chapitre C-59) le Conseil se compose notamment de quatre personnes choisies parmi celles qui sont recommandées par les associations féminines, de deux personnes choisies parmi celles qui sont recommandées par les groupes socio-économiques représentatifs et de deux

personnes choisies parmi celles qui sont recommandées par les organismes syndicaux, lesquelles sont nommées par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de cette loi les membres du Conseil, autres que les membres d'office, sont nommés pour quatre ans et leur mandat peut être renouvelé;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9 de cette loi les membres du Conseil demeurent en fonction nonobstant l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 934-2018 du 3 juillet 2018 madame Andréan Gagné a été nommée membre du Conseil du statut de la femme pour un mandat de quatre ans, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 934-2018 du 3 juillet 2018 mesdames Julie Bédard, Déborah Cherenfant, Iris Almeida-Côté et Jeannine Messier ont été nommées membres du Conseil du statut de la femme, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1321-2020 du 9 décembre 2020 madame Jessica Olivier-Nault a été nommée membre du Conseil du statut de la femme, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de la Condition féminine :

QUE madame Andréan Gagné, directrice principale, Communications et affaires publiques, Transat A.T. inc., soit nommée de nouveau membre du Conseil du statut de la femme pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, sur la recommandation des groupes socio-économiques;

QUE madame Jessica Olivier-Nault, directrice, Service de la condition féminine et de l'équité salariale, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), soit nommée de nouveau membre du Conseil du statut de la femme pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, sur la recommandation des organismes syndicaux;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Conseil du statut de la femme pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— madame Eva Falk Pederson, directrice principale, TACT Intelligence-conseil inc., sur la recommandation des associations féminines, en remplacement de madame Iris Almeida-Côté;

— madame Valérie Mvogo Balla, professionnelle de recherche-auxiliaire, Université du Québec à Chicoutimi, sur la recommandation des associations féminines, en remplacement de madame Déborah Cherenfant;

— madame Mélanie Keroack, directrice générale, Fonds d'aide à l'éducation Éducaide, sur la recommandation des groupes socio-économiques, en remplacement de madame Julie Bédard;

— madame Françoise Ramel, vice-présidente, Fédération Interprofessionnelle de la Santé du Québec-FIQ, sur la recommandation des organismes syndicaux, en remplacement de madame Jeannine Messier.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

82620

Gouvernement du Québec

Décret 256-2024, 14 février 2024

CONCERNANT la nomination de monsieur Claude Verret comme membre du conseil d'administration et président-directeur général par intérim de la Société du Grand Théâtre de Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (chapitre S-14.01) prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.3 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) prévoit que le président-directeur général d'une société est nommé par le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil et que la durée de son mandat ne peut excéder cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 3.4 de cette loi prévoit que le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général de la société;

ATTENDU QUE le poste de membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société du Grand Théâtre de Québec est vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;